

Montpellier, le 02 septembre 2019

Lettre de rentrée interlangue

Inspection
pédagogique
régionale

Affaire suivie par

Stéphanie CIALONE
IA-IPR d'anglais
Coordonnatrice
académique des
langues

Téléphone
04 67 91 45 74
Portable
06 27 10 09 55
Courriel

stephanie.cialone@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de
l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Chères et chers collègues,

Chaque début d'année scolaire est pour le corps d'inspection l'occasion de féliciter tous les professeurs lauréats des différents concours affectés dans l'académie de Montpellier et de souhaiter la bienvenue à tous les collègues entrants. Que tous les professeurs, titulaires et contractuels, soient remerciés pour leur contribution et leur travail auprès des élèves dont ils ont la charge. Nos remerciements s'adressent aussi aux professeurs qui accompagnent les collègues débutants et à tous ceux qui exercent dans la formation initiale et continue afin d'aider chacun à mettre en œuvre la politique d'enseignement des langues. Nous avons souvent l'occasion de constater les effets positifs de votre action sur la qualité des enseignements dispensés par tous les professeurs de l'académie de Montpellier.

Cette rentrée se fera sous le signe de la créativité : nouveau projet d'académie, nouveaux projets d'établissements, nouveaux programmes. C'est l'occasion de nous rappeler pourquoi nous devons nous rassembler autour de nos valeurs, créer de l'intelligence collective et faire communauté.

Cela nous invite à revisiter ensemble les pratiques pédagogiques, prendre du recul, analyser l'impact de notre action et le sens de nos missions.

S'inscrivant dans cette dynamique d'intelligence collective, l'inspection de langues vous propose de vous saisir du point d'étape de la réforme du collège et des réformes des lycées pour impulser des pratiques coopératives enseignantes à l'échelle des territoires. Des espaces collaboratifs sur m@gistère permettent de mutualiser les ressources produites et / ou d'en créer à plusieurs mains ; des temps réguliers d'échanges et/ou d'analyse de pratiques entre équipes de plusieurs établissements, des groupes viaéduc (réseau social professionnel des enseignants) sont l'occasion d'échanger, créer et débattre...

Partagez vos expérimentations et vos actions sur M.A.P.Educ (<https://mapeduc.ac-montpellier.fr/>) et faites-nous part de vos idées et projets innovants pour favoriser la coopération, la mutualisation et les échanges entre enseignants, entre équipes.

Notre objectif commun : construire avec les énergies et les idées de chacun afin d'avancer collectivement dans l'appropriation des nouveaux programmes et contextes de travail, la production de nouvelles ressources...

Transformation de la voie professionnelle

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697

La transformation de la voie professionnelle entre en vigueur à la rentrée 2019 avec :

- des nouveaux programmes en langues vivantes et lettres pour les classes de seconde baccalauréat professionnel, première année de CAP et BP (se référer au BO spécial n°5 du 11 avril 2019). Attention : les modalités d'évaluation n'évoluent pas cette année.

- De nouvelles modalités d'enseignement pluridisciplinaire qui articulent les disciplines d'enseignement général aux enseignements professionnels (la co-intervention et la réalisation d'un chef d'œuvre).

La co-intervention est une modalité pédagogique innovante, dont les heures sont assurées par le professeur enseignant la spécialité professionnelle conjointement avec le professeur enseignant le français. Les établissements peuvent maintenir ou initier des séquences de co-intervention en langue vivante sur le volume complémentaire de leur dotation.

Rappelons également que l'article L314-2 de la loi pour l'école de la confiance permet toujours à des équipes, dans le cadre d'expérimentations locales et en accord avec le projet d'établissement, de développer parallèlement et sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, des initiatives d'enseignement en co-intervention mobilisant les langues.

Le chef d'œuvre est une réalisation concrète qui signe l'accomplissement des talents et des compétences d'un élève dans sa spécialité. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collaboratif, qui mobilise l'enseignement professionnel de spécialité et une ou plusieurs disciplines d'enseignement général en fonction du chef d'œuvre travaillé. Il concerne les classes de première CAP pour l'année scolaire 2019-2020.

Le dispositif de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation concerne les classes de CAP et de baccalauréat professionnel. Le contenu de cet accompagnement évolue progressivement : de la consolidation des enseignements en français et en mathématiques au bénéfice des élèves qui en ont besoin en seconde pour laisser place à l'accompagnement à l'orientation (l'insertion professionnelle, la poursuite d'études). L'accompagnement personnalisé est, lui, proposé à tous les élèves sur la durée totale du cycle.

Vous pouvez vous référer à l'ensemble des vade-mecum publiés sur Eduscol et nos sites disciplinaires.

L'école inclusive et la différenciation pédagogique

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

La reconnaissance de la capacité d'apprendre et de progresser de tous les enfants est le principe même de l'école inclusive. La différenciation de la pédagogie, déjà pensée lors de la création du collège unique en 1975, concerne à la fois les élèves présentant des fragilités ou des difficultés mais aussi les élèves plus habiles. Plus que de lutter contre l'échec scolaire, la finalité de la différenciation est d'amener chaque élève à exercer toutes ses potentialités. Elle propose un cadre souple dans lequel les apprentissages sont explicités et variés afin que les élèves apprennent en empruntant leurs propres chemins d'appropriation de savoirs ou de savoir-faire. Des ressources disponibles, ambitieuses et adaptées, ainsi que différents modes d'organisation pédagogique viseront à mettre en œuvre des activités de telle sorte que l'élève soit confronté aux situations d'apprentissage les plus fécondes pour lui. Si chaque élève n'apprend pas à un même rythme, l'école doit l'amener à son plus haut niveau de compétence.

Le choix stratégique d'outils et de supports variés et progressifs, dans leur longueur, leur degré de difficulté, leur temporalité, les objectifs assignés et les activités afférentes, communs ou non à tous, la diversité des formes sociales de travail sont autant de leviers précieux pour les apprentissages.

La prise de distance par l'enseignant, qui observe les processus et stratégies empruntés par chaque élève, est intimement liée à des modes d'organisation pédagogique collaboratifs et propices aux échanges. Les élèves seront amenés, régulièrement, à expliciter leur cheminement, pour rendre objectif ce qu'ils ont appris, en utilisant un langage adapté. La différenciation pédagogique doit trouver un équilibre efficace entre le travail collectif en classe entière et le travail individualisé des élèves. Le travail personnel réalisé à la maison ne doit pas comporter de difficultés majeures mais se concentrer sur le renforcement de ce qui a été abordé dans le cours.

Le développement de l'équité de notre système scolaire doit passer à la fois par une acquisition pérenne des savoirs et compétences et par la construction du citoyen de demain aux valeurs communes fortes ; les langues sont des vecteurs forts d'appropriation. Le principe d'inclusion, constitutif de l'acte d'enseigner et au cœur de la différenciation, repose à la fois sur la sécurité pédagogique, les démarches pédagogiques plurielles et l'absence de stigmatisation.

La communication et les pratiques collaboratives

<https://www.unesco.fr/fr/langues-vivantes/>

La communication est au cœur de l'apprentissage des langues. C'est par elle que l'élève dépasse son statut d'apprenant et devient un véritable utilisateur de la langue. Utiliser la langue d'une manière productive, c'est-à-dire qui amène les élèves à un degré d'autonomie supérieur, nécessite une prise de parole dans une situation d'énonciation contextualisée, mais aussi des co-locuteurs avec lesquels s'amorce une discussion.

Le travail collaboratif, en îlots par exemple, remplit ces conditions, sans lesquelles tout discours risque d'être formaté et privé de spontanéité.

Nous ne saurions trop recommander de prévoir ce type d'activités de manière régulière afin que les élèves s'approprient le travail en groupes en s'entraînant, se corrigeant, s'encourageant... et afin d'utiliser la langue comme un outil qu'ils apprennent à manier.

La médiation et la formation culturelle et interculturelle

<https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>

Les nouveaux programmes des lycées citent très explicitement la compétence de médiation dans les objectifs de l'enseignement des langues, s'appuyant sur le volet complémentaire au CECRL paru en 2018 qui propose explicitations et descripteurs détaillés (p. 106 à 135).

L'enseignement des langues met par nature les élèves en contact avec l'altérité linguistique et culturelle. Il s'agit donc pour l'utilisateur/apprenant d'être capable d'identifier les incompréhensions qui peuvent survenir entre locuteurs d'aires culturelles différentes, les éléments qui peuvent les induire, et d'avoir les connaissances nécessaires pour les lever et les stratégies adaptées pour y parvenir.

La médiation entre donc pleinement dans les objectifs de l'éducation plurilingue et interculturelle qui doit permettre cohérence et synergie entre les apprentissages des langues, l'identification des compétences interculturelles relatives à tout enseignement, et le développement de la réflexion par les apprenants sur les composantes de leur répertoire plurilingue, sur leurs compétences interculturelles et le fonctionnement des langues et cultures.

Si cette démarche figure nommément dans les nouveaux programmes des lycées, elle a également toute sa place dans les pratiques pédagogiques en collège, avec objectifs et supports adaptés.

L'évaluation, les E3C

En fin d'année scolaire a été lancée la première phase de conception des sujets d'E3C dans toutes les académies sous la responsabilité des corps d'inspection et des services académiques des examens et concours. Les sujets proposés par nos collègues, une fois validés par les IA-IPR et l'inspection générale, seront disponibles sur la banque nationale de sujets (BNS) qui sera ouverte aux établissements en novembre.

Pour mémoire les épreuves communes de contrôle continu concernent cette année la classe de première et auront lieu respectivement au deuxième et troisième trimestre.

L'organisation des épreuves communes de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire.

<https://eduscol.education.fr/cid144064/langues-vivantes-bac-2021.html#lien2>

Langues et cultures régionales

L'enseignement des langues régionales, catalan ou occitan selon les territoires de notre académie, s'inscrit dans le cadre national et académique de l'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales.

Au collège, un enseignement de langue régionale peut être suivi dans le cadre d'un enseignement bilingue impliquant les DNL de la 6^e à la 3^e dans la continuité du premier degré ; au titre d'un enseignement de sensibilisation et d'initiation en 6^e et d'un enseignement Langue et Culture Régionale ou de LVB au cycle 4.

Au lycée, une langue régionale peut être étudiée de la seconde à la terminale, selon les établissements, au titre de la LVB ou de la LVC. Au cycle terminal, un enseignement de spécialité de langue régionale peut être choisi dans les établissements où cette possibilité est offerte. Les enseignements de DNL dans le cadre des sections bilingues de langue régionale bénéficieront d'une mention sur le diplôme du baccalauréat, à partir de la session 2021.

Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations

L'arrêté du 21 juin 2019 modificatif publié le 6 juillet 2019 au journal officiel réduit à 15 jours, hors vacances scolaires, le délai entre l'annonce du rendez-vous de carrière et sa tenue. Par ailleurs, le délai durant lequel l'agent peut formuler des observations suite à la prise de connaissance du compte-rendu est ramené à 15 jours.

Afin d'éclairer votre parcours professionnel, d'illustrer vos pratiques et la situation pédagogique observée, n'hésitez pas à nous présenter tout autre élément qui vous semble pertinent.

Le PPCR comporte également un volet accompagnement dans le cadre duquel des visites peuvent avoir lieu à l'initiative de l'enseignant, du chef d'établissement ou de l'inspecteur. Ces visites et / ou entretiens sont des moments d'échanges sur les pratiques pédagogiques et la situation

professionnelle et peuvent avoir lieu tout au long de la carrière des enseignants, toujours dans un esprit bienveillant, et dépourvus de tout enjeu évaluatif.

Rappel du PAF : les échéances

L'inscription individuelle aux dispositifs du PAF 2019-2020 est ouverte jusqu'au 29 septembre 2019. Pensez à utiliser comme mots-clés l'intitulé de votre discipline ainsi que « LANGUES ».

En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver au gré de nos visites d'équipes, d'accompagnement ou de rendez-vous de carrière, nous vous souhaitons une année sereine et riche d'échanges fructueux.

Les inspecteurs de langues de l'académie de Montpellier

Christina Aguibetov, IA-IPR de russe
Luc Bonet, CMI catalan
Frédéric Cadilhac, IA-IPR d'anglais
Cinzia Carlucci, IA-IPR d'italien
Stéphanie Cialone, IA-IPR d'anglais
Jeannette Garcia Villa, IA-IPR d'espagnol
Chrislaine Gil, IEN anglais-lettres
François Jimenez, IEN espagnol-lettres
Pierre Lavail, IA-IPR d'anglais
Isabelle Leite, IA-IPR de portugais
Cyril Mérique, IA-IPR d'espagnol
Jean-Paul Mérou, IA-IPR d'anglais
Fatema Mezyane, IA-IPR d'arabe
Florence Moreau-Louâpre, IEN anglais-lettres
Viviane Octor, IA-IPR d'anglais
Nathalie Roccaserra-Pomares, IA-IPR d'espagnol
Alain Rochès, IA-IPR d'allemand
Marie-José Villeneuve, CMI occitan
Wenying Yin, IA-IPR de chinois